CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E155510** **VALABLE JUSQU'AU** **23/03/2027**

ÉDITÉ LE 18/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/01/2016

Forme juridique : SAS

Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC lorient 817 412 612 RCS

Siret : 817 412 612 00019

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 5408279

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 113271840001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 113271840001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : CERP

114 LA CROIX
56320 PRIZIAC

Téléphone : 02 97 34 63 06 **Fax :**

Portable :

Responsabilité légale :
MAGUET YANNICK PRÉSIDENT

Site Internet :

E-mail : yannick.maguet@gmail.com

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 190 719 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel	3	27/11/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert		22/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2		26/02/2025
	Nombre total de qualifications : 3		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/02/2026 14:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E155510** **VALABLE JUSQU'AU** **23/03/2027**

ÉDITÉ LE **18/02/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/01/2016
Forme juridique : SAS
Capital : 5 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC lorient 817 412 612 RCS

Siret : **817 412 612 00019**
Code NACE : 4322A
Numéro caisse de congés payés : 5408279

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 113271840001

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 113271840001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/01/2026

Raison sociale : **CERP**

114 LA CROIX
56320 PRIZIAC

Téléphone : 02 97 34 63 06 **Fax :**
Portable : 0297346306

Site Internet :
E-mail : yannick.maguet@gmail.com

Responsabilité légale :
MAGUET YANNICK PRÉSIDENT

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	27/11/2025
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	22/02/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	26/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	23/03/2023
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

18/02/2026 14:20

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.